

SOMMAIRE

- p 1 Éditorial
- p 2 En bref - Agenda
- p 3 Plan de relance
- p 4 DEPHY fermes Ecophyto 17
- p 5 Collecte de pneus d'ensilage
- p 6 GDA de l'Aunis
- p 7 MAEC 2021
- p 8 à 9 "Au pré de la ferme"
- p 10 à 14 Désherbage mécanique
- p 15 En bref
- p 16 Nos formations

Bulletin de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

2, avenue de Fétilly CS85074
17074 La Rochelle cedex 9
05 46 50 45 00

Directeur de la publication : Pol LEFEBVRE

Rédacteur en chef : Pol LEFEBVRE

Impression - Édition :

Chambre d'agriculture

Siège Social : 2, avenue de Fétilly - CS85074

17074 LA ROCHELLE Cedex 9

Tél. 05.46.50.45.00

www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr

Maquette et réalisation : Service
communication Chambre d'agriculture 17

Photos : Chambres d'agriculture - Pixabay -
Droits réservés

Commission paritaire :

N°publication ISSN : 1253 - 4129

Périodicité : 4 par an



Édito du Président

Le changement dans la continuité.

Le 22 janvier dernier, vous avez choisi de me confier les responsabilités de Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime. Merci pour votre confiance. J'assumerai ces nouvelles fonctions pleinement, avec force et détermination. Je le ferai avec vous, les élus de la Chambre, l'ensemble du personnel et une nouvelle équipe à mes côtés.

Merci à Luc Servant pour son engagement et le travail effectué depuis 14 ans. Il reste un membre actif de la Chambre d'agriculture et continuera à représenter les intérêts du monde agricole au niveau départemental, régional et national.

Citons ici les axes prioritaires qui se traduisent concrètement dans nos actions à la Chambre d'agriculture.

- Le rôle de la Chambre d'agriculture est essentiel pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques : réduction des gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables, conseils stratégiques, certifications environnementales,... dans le cadre de la transition agricole. L'enjeu est de pouvoir conjuguer la souveraineté alimentaire avec la production d'énergie, source de diversification et de revenus.
- De même, l'économie agricole et les actions de proximité, en particulier les circuits courts, ont montré tout leur potentiel en cette période COVID, replaçant l'agriculture et l'alimentation au cœur de l'actualité et des enjeux pour la société de demain.
- Le renouvellement des générations reste un enjeu fort pour nos territoires, l'agriculture y jouant un rôle essentiel. L'accompagnement des agriculteurs, de l'installation jusqu'à la transmission, reste une priorité. Même si la pression concurrentielle se fait intense, la Chambre d'agriculture reste présente et porte les valeurs qui permettent à l'agriculteur de vivre de son métier.
- La communication, plus présente, favorisera davantage les relations entre le monde agricole, les citoyens et les collectivités, en permettant la promotion de la qualité de nos produits et de nos pratiques vertueuses. Balade à la Ferme en est une belle illustration, tout comme la charte des riverains, que vous trouverez avec ce nouveau numéro.

Agir pour tous les agriculteurs et toutes les agricultures, voici l'engagement que je prends aujourd'hui avec mes équipes, pour que la Chambre d'agriculture soit à vos côtés et défende vos intérêts !

Je milite pour une agriculture viable, vivable et durable !

Cédric Tranquard
Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

Élections Chambre d'agriculture



Suite au départ de Luc Servant à la présidence de la Chambre régionale Nouvelle-Aquitaine en décembre dernier, deux candidats se sont présentés pour lui succéder : Thierry BOUCARD (Coordination Rurale 17) et **Cédric TRANQUARD** (FNSEA17).

Ce dernier l'emporte à 18 voix contre 5 et devient ainsi le nouveau président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime.

1^{ère} vice-présidente : Aurélie ROCHETEAU

2^e vice-président : Michel AMBLARD

3^e vice-président : Pierrick ROY

4^e vice-président : Luc SERVANT

Secrétaire : Julien GEAY

Secrétaires adjoints : Alexandre AGAT, Brice BESSON, Philippe DEPLANNE, Véronique LAPRÉE, Muriel PENON

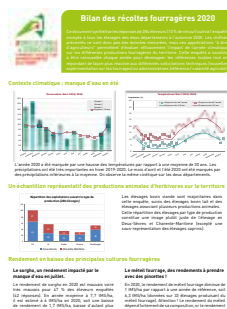
Nos parutions récentes

Bilan de la récolte fourragère 2020

284 éleveurs de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres ont été enquêtés sur leur campagne fourragère 2020. Manque d'eau, manque d'herbe en été, utilisation des stocks fourragers, baisse de rendements des cultures fourragères, achats de paille,... un bilan de l'année fourragère mitigé.

Ce document - réalisé par les conseillers des Chambres d'agriculture des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime - synthétise les réponses de 284 éleveurs (10 % de retour) suite à l'enquête envoyée à tous les élevages des deux départements à l'automne 2020. Les chiffres présentés ne sont donc pas des données mesurées, mais ces appréciations "à dire d'agriculteurs" permettent d'évaluer efficacement l'impact de l'année climatique sur les différentes productions fourragères du territoire.

Cette enquête a vocation à être renouvelée chaque année pour développer les références locales tout en répondant de façon plus réactive aux différentes sollicitations techniques (nouvelles expérimentations sur les fourrages) ou administratives (référence / calamité agricole).



à venir

7 avril - Journée technique viticole
Les couverts végétaux : pourquoi pas chez vous ?

À Cozes

Places limitées - Sur inscription : 05 46 94 89 61

retour sur : le programme EVA 17

Samedi 27 février, une opération de **plantations de haies** était organisée à la ferme du Mont d'Or chez la famille Marchand-Tourneur.

Le programme EVA 17 (Entretien et Valorisation de l'Arbre) est un programme animé par le **Département de la Charente-Maritime et la Chambre d'agriculture**.

Concernant les plantations, il s'agissait de planter entre autres dans le linéaire, le **10 000^e arbre**. Après 9 années de plantations ce sont 7 470 ml de haies qui ont été installés et 10 192 arbres.

La ferme du Mont d'or (au Thou) est finaliste dans le cadre du CGA Agro-écologie-agroforesterie dans la catégorie moins de dix ans.

Résultats attendus fin mai !



Tarif d'entraide 2021



Les tableaux pour le calcul des tarifs d'entraide 2021 sont à votre disposition sur le site de la Chambre d'agriculture dans la rubrique machinisme. Sur cette page vous trouverez également le dossier sur la réglementation des engins agricoles réalisé par nos conseillers machinisme avec la collaboration des journaux agricoles du groupe Réussir.

Les tarifs d'entraide en Poitou, Charentes et Limousin, établis par les conseillers machinisme des Chambres d'agriculture

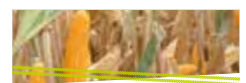
de Nouvelle-Aquitaine portent sur la campagne 2021.

Cette évaluation concerne la plupart des matériels agricoles utilisés à leur optimum. Elle sert de base au calcul du coût des chantiers pour les agriculteurs pratiquant l'entraide.

Références 2021

Les résultats d'exploitation présentés dans cette étude sont issus du traitement des données économiques et comptables extraites de la base de données d'un des centres de comptabilité et de gestion du département, le CGO, Comptabilité Gestion Océan.

Ce travail est conduit depuis plusieurs années. Ce document présente les résultats issus de la campagne agricole 2019.



Résultats économiques des exploitations agricoles en Charente-Maritime
Analyse par production
Campagne 2019
Tendances 2020



Plan de Relance

La mesure "pacte biosécurité et bien-être animal"

Résumé de la Note de service DGPE/SDC/2020-811

Le volet agricole du Plan de Relance comprend des actions spécifiques pour les filières animales pour accompagner leur modernisation. La mesure "pacte biosécurité et bien-être animal" s'adresse aux exploitations agricoles et vise à accompagner les éleveurs, dans l'adaptation de leur exploitation, pour répondre aux enjeux sur le bien-être animal et la biosécurité, eu égard à la nécessité de prévenir les risques sanitaires dans le contexte actuel. Cette mesure, dotée de 100 M€ regroupe deux dispositifs.

- Le premier, doté de 2 M€, apporte un soutien à la formation des éleveurs à la biosécurité pour la prévention des zoonoses et au bien-être animal.
- Le second, doté de 98 M€ vise à soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal. Il s'adresse à toutes les filières animales.

Ce "pacte biosécurité – bien-être animal" a été construit en concertation avec les autorités de gestion (AG) des Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR). Il s'inscrit dans les objectifs fixés dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) mis en œuvre dans le cadre des PDRR. À l'instar du PCEA, le cadre d'intervention régionalisé du Pacte biosécurité – Bien-être animal est défini par le préfet de région.

Le financement

Volet investissement / Budget : 98 M€
Investissements immatériels et matériels (précisions à venir)

Taux d'aide : jusqu'à 40 % (possibles bonifications JA, zones spécifiques, projets collectifs, GIEE,...)

En lien avec la mesure "investissements" PDRR : sous autorité de gestion de la Région

Volet formation / Budget : 2 M€

Prévention des maladies dans les élevages.

Public cible : éleveurs et salariés d'élevage.

Contact : Chambre d'agriculture 05 46 50 45 00

"Bon diagnostic carbone"

L'APCA a coordonné la réponse du réseau Chambres d'agriculture associé à FCEL, la Coopération Agricole en élevage ruminant pour accompagner environ 6 000 agriculteurs.

La mesure diagnostic carbone du plan de relance vise à accompagner les agriculteurs récemment installés dans une démarche à la fois de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration du stockage du carbone sur leur exploitation, à travers un accompagnement individualisé : diagnostic, plan d'action et journées de conseil. L'ADEME subventionne cet accompagnement, par le biais d'un appel à projet, à hauteur de 90 % pour une enveloppe dédiée de 10 M€ pour 2021-2022.

L'APCA a déposé une candidature ce vendredi 29/01 en tant que tête de file de l'ensemble du réseau Chambres, dans le cadre d'un consortium associant FCEL et La Coopération Agricole, avec l'appui technique de l'IDELE en élevage ruminant, l'IFV en viticulture, le CTIFL en fruits et légumes, AgroTransfert et AgroSolutions en grandes cultures.

Afin de montrer notre ambition, notre projet intègre un objectif d'accompagnement de plus de 5 942 agriculteurs (dont 4 073 par les Chambres d'agriculture), représentant une enveloppe de dépenses de 11,5 M€. L'enveloppe disponible n'étant que de 10 M€, nous formalisons cette réponse sur forme de 2 campagnes :

- Une première campagne de 9 M€ compatible avec l'enveloppe actuelle (soit 4 664 agriculteurs accompagnés)
- Une seconde campagne de 2,5 M€ activables si des crédits supplémentaires sont débloqués.

L'ADEME organise les jurys de sélection des dossiers de candidature pour un démarrage des accompagnements courant mars 2021. L'implication des Chambres sera formalisée sous la forme d'une convention régionale entre l'ADEME et les Chambres d'agriculture réalisatrices. La subvention ADEME couvre 90 % du coût du conseil. Les 10 % restants sont à la charge de l'agriculteur. A cela s'ajoute une enveloppe d'animation régionale (subventionné à 90 %, les 10 % sont en autofinancement Chambres).

L'APCA animera globalement le suivi du dispositif, mettra en place des sessions de formation aux outils de diagnostics au cours du 1^{er} semestre, et équipera les conseillers des ressources utiles au conseil (plaquettes, modèles de rendu à l'agriculteur, fiches leviers, etc.).

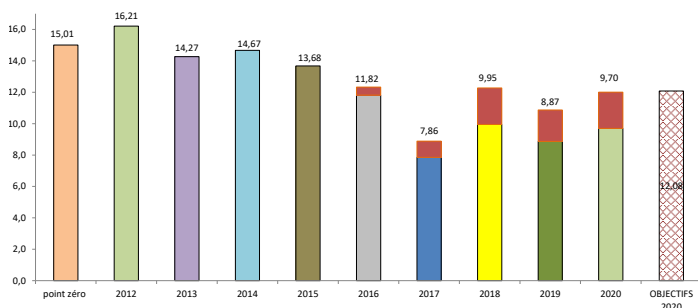
DEPHY Fermes Ecophyto 17 un niveau bas d'intrants qui se maintient

Sur le réseau des Fermes DEPHY Ecophyto, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires (fongicides + insecticides + herbicides) est en moyenne de 34 % sur les 5 dernières années. Ce bas niveau d'intrants associé à des niveaux de rendements comparables à ceux obtenus pour la région montre des systèmes de culture stables, robustes et fidèles aux objectifs environnementaux fixés par le ministère et la région Cognac.

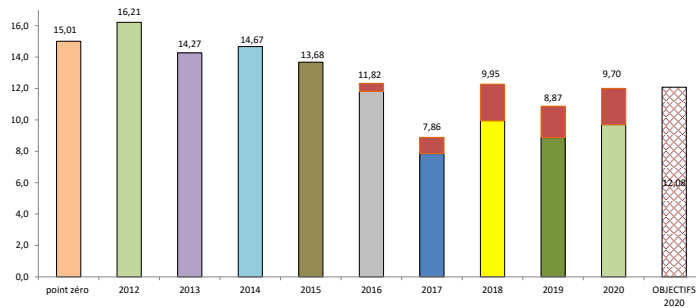
L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) représente la pression de l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour un produit utilisé, on le calcule en multipliant, la dose appliquée divisée par la dose homologuée du produit, par la surface traitée divisée par la surface totale de l'exploitation. On ajoute tous les produits utilisés lors de la campagne, en séparant les herbicides (IFT H) des fongicides et insecticides (IFT HH). On peut classer à part les produits de biocontrôles depuis 2016. Le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels (micro-organismes, macro-organismes, médiateurs chimiques et substances naturelles).

La réduction des produits hors herbicides est en moyenne de 31 % depuis 5 ans (42 % si l'on retire les produits de

**Évolution de l'IFT Hors Herbicide
Réseau Ferme DEPHY CA 17**



**Évolution de l'IFT Herbicide
Réseau Ferme DEPHY CA 17**



biocontrôle). On note en parallèle une baisse de 67 % de l'utilisation des produits CMR sur ces exploitations depuis 2016.

Pour les herbicides, la baisse est encore plus marquée avec 57 % en moyenne sur les 5 dernières années. Le calcul de l'IFT est réalisé à partir d'une dose de référence du glyphosate de 2 160 g/ha. À noter que 2 exploitations sont passées en zéro herbi, l'une depuis 2013, l'autre depuis 2017. Avec la nouvelle réglementation concernant le glyphosate, cette réduction devrait s'accroître rapidement.

Rapport de l'ANSES

Au 1^{er} janvier 2021, l'utilisation du glyphosate est toujours possible pour la dévitalisation des ceps, dans les situations non mécanisables (sols très caillouteux), fragiles par rapport à l'érosion (forte pente) ou si des vivaces sont installées sans autres solutions.

Dans tous les autres cas (la majeure partie), il ne faut pas dépasser 450g de glyphosate / ha / an. La dose est à calculer selon la teneur du produit commercial. Le désherbage est limité au strict cavillon et ne doit pas être appliqué sur plus de 20 % de la surface de la parcelle, telle que déclarée aux douanes).

Contact : Laetitia Caillaud - Service Productions
06 07 53 84 51

Une collecte de pneus d'ensilage en préparation

L'évolution des techniques d'élevage, ensilage d'herbe au profit de l'enrubannage, techniques de lestage des tas différentes, amènent les exploitants à s'interroger sur le devenir des pneus d'ensilage sur leurs fermes. La Chambre d'agriculture propose une enquête pour connaître les stocks et organiser une collecte avec Ensivalor.

Depuis de nombreuses années, la Chambre d'agriculture 17-79 est sollicitée pour la collecte des pneus d'ensilage et propose d'en organiser en 2021 pour aider les éleveurs. La collecte des pneus d'ensilage est possible par des collecteurs agréés, mais les coûts de reprise facturés aux éleveurs sont prohibitifs. L'organisation d'une collecte mutualisée sur la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres permettra, dans le cadre du programme Ensivalor, de proposer aux éleveurs des coûts de collecte plus abordables. Le programme Ensivalor permet d'apporter une réponse aux éleveurs sur ces stocks orphelins. Ce programme est initié par l'APCA, la FNSEA, l'ADEME et Alliapur (interprofession des pneus), il permet d'apporter une aide de 75 € / T de pneus collectés (50 % d'un coût plafond de 150 € / T), dans le cadre d'une collecte mutualisée.

Une enquête pour les éleveurs intéressés

Pour identifier les éleveurs intéressés par cette démarche, une enquête en ligne est ouverte sur les sites Internet des Chambres d'agriculture 17 et 79 permettant d'identifier les éleveurs intéressés et le tonnage / caractéristiques des pneus à collecter. Cette enquête est ouverte jusqu'au vendredi 19 mars 2021. Vous pouvez accéder à cette enquête par le lien suivant <https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/environnement/recyclage-des-dechets/pneus/>

Cette enquête est un premier pas qui permettra de quantifier et caractériser le stock de pneus à collecter sur les deux départements. Le travail se poursuivra par la recherche de lieux de dépôts en fonction des pneus à collecter chez les partenaires et la recherche de financements complémentaires.

Contacts :

Christophe Mauger - Service Productions - 06 07 35 82 03

Thierry Pelloquin - Service Eau et Environnement - 06 85 10 84 16



GDA de l'Aunis



Reconnaître les adventices le plus tôt possible pour gagner en efficacité d'intervention

Le 27 novembre 2020, à la salle des rencontres de Saint Sauveur d'Aunis, 18 adhérents ont participé à la formation ayant pour thématique "reconnaître le plus tôt possible les adventices d'automne présentes dans ses parcelles pour les gérer au mieux" en collaboration avec Botalia et la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime.

Gwendal Chollet, technicien grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, et Emmanuel Leduc, spécialiste en malherbologie à Botalia, sont intervenus pour animer cette formation sur la journée. L'objectif de cette formation a été de donner les éléments aux stagiaires pour décrire précisément les différentes caractéristiques des adventices présentes au sein de leur exploitation, de les classer et enfin de les nommer pour pouvoir par la suite adapter leur stratégie de gestion.



La matinée a été consacrée dans un premier temps à un quizz pour situer les connaissances des stagiaires, puis un descriptif des caractères physiologiques (tige, pétiole, stipule, limbe, ...) des adventices et enfin la description de chaque grande famille d'adventices.

Enfin, après le déjeuner, plusieurs parcelles (colza d'hiver, luzerne, céréales d'hiver) ont été visitées par les intervenants et les stagiaires pour mettre en pratique les connaissances acquises lors de la matinée passée en salle.

Une seconde journée sera organisée l'année prochaine sur les adventices de printemps et d'été.

Bilan des pesées colza en entrée d'hiver

La Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime et le G.D.A. de l'Aunis ont réalisé 40 mesures de biomasse en entrée d'hiver sur une surface plus conséquente que ces 3 dernières années.

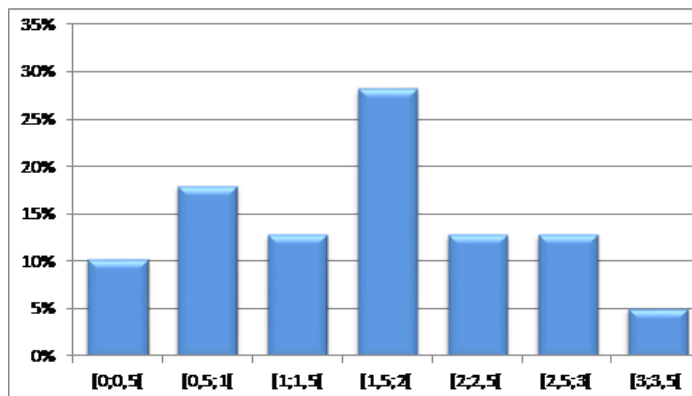
	2020/ 2021	2019/ 2020	2018/ 2019	2017/ 2018	2016/ 2017	2015/ 2016	2013/ 2014
Poids moyens (kg/m ²)	1,65	0,72	1,2	1,11	0,82	1,24	1,09
Azote absorbé	83 u	36 u	60 u	55 u	41 u	62 u	71 u

Les poids s'étalent de 0,33 kg/m² à 3,96 kg/m², toutes les parcelles ont reçu une fumure organique (fumier, compost,...) ou minérale (N/P avant le 1^{er} septembre ou P seule après le 1^{er} septembre).

	Nombre de parcelles	Poids mini (kg/m ²)	Poids moyen (kg/m ²)	Poids maxi (kg/m ²)
Azote absorbé en entrée d'hiver	40	0,33	1,65	3,96
		17 u	83 u	198 u

85 % des parcelles ont été semées courant août (avant ou après la semaine pluvieuse du 15 août) et possèdent la plus forte biomasse.

	Semis Août	Semis Septembre
Nombre de parcelles	34	6
Poids moyens (Kg/m ²)	1,82	0,67
Azote absorbé	91 u	34 u



Contact :
Gwendal Chollet - Service Productions - 06 77 04 51 04

MAEC 2021 - Enjeu biodiversité

Quelles possibilités en 2021 en Charente-Maritime ?

Durant la phase transitoire et dans l'attente de la prochaine programmation PAC de 2023, le dispositif des MAEC reste inchangé. La Chambre d'agriculture a déposé des projets pour les 3 territoires Marais charentais (MACH), Marais salants de l'île de Ré (MASA) et Plaine de Néré à Bresdon (NEBR) et elle est partenaire pour le Marais Poitevin (MAPO). Ces 4 projets ont été validés par l'autorité de gestion le 28 janvier 2021.

Cette année de nouveaux engagements pourront être souscrits, avec des particularités pour chaque territoire :

Marais charentais, Marais Poitevin :

- Contrats 2015 (prolongés ou non en 2020) et contrats 2016 : possibilité de souscrire un nouveau contrat d'un an.
- Nouveau demandeur, nouvelles surfaces : possibilité de souscrire un nouvel engagement d'un an (5 ans pour la mesure de remise en prairies), dans la limite des budgets disponibles.
- Le plafond de 20 000 €/exploitation reste en vigueur. La transparence s'applique aux GAEC.
- Les conditions d'éligibilité sont inchangées en particulier être éleveur (au moins 0.3 UGB/ha de surface en prairie) et engager au moins 60 % des surfaces éligibles.

Marais salants de l'île de Ré :

- Contrats 2015 (prolongés ou non en 2020) et contrats 2016 : possibilité de souscrire un nouveau contrat d'un an.
- Nouveau demandeur, nouvelles surfaces : possibilité de souscrire un nouvel engagement d'un an, dans la limite des budgets disponibles.
- Le plafond de 10 000 €/exploitation reste en vigueur. La transparence s'applique aux GAEC.

Compte-tenu de la crise sanitaire, il ne sera pas possible d'organiser des réunions d'information.

La Chambre d'agriculture enverra prochainement un courrier aux titulaires de contrats 2015-2016, avec une fiche de renseignements à nous retourner. Celle-ci permettra d'engager les démarches nécessaires à l'élaboration des dossiers MAEC 2021 :

- Dans le cas d'une prolongation d'un an, avec le maintien à l'identique des engagements initiaux : une simple mise à jour du diagnostic et du plan de gestion est nécessaire. C'est la situation la plus simple que nous encourageons. Nous vous transmettrons dans ce cas le document nécessaire qui sera à transmettre à la DDTM pour la prise en compte de votre nouveau contrat d'un an.

- Dans le cas de modifications (ajout de parcelles par exemple), il sera alors nécessaire de réaliser un dossier complet avec un diagnostic et un plan de gestion. Cette démarche sera traitée dans le cadre d'un rendez-vous ou par téléphone en fonction du contexte sanitaire.

Plaine de Néré à Bresdon :

- Contrats 2015 non prolongés en 2020 et contrats 2016 : possibilité de souscrire un nouveau contrat de 5 ans (1 an pour la mesure de gestion des prairies).
- Nouveau demandeur, nouvelles surfaces : possibilité de souscrire un nouvel engagement de 5 ans (1 an pour la mesure de gestion des prairies), dans la limite des budgets disponibles.
- Le plafond de 10 000 €/exploitation reste en vigueur. La transparence s'applique aux GAEC.

Pour ce territoire nous prendrons contact par téléphone pour préparer les dossiers. N'hésitez pas à nous contacter pour vous faire connaître.

Vous trouverez des informations et les cahiers des charges sur notre site : <https://charente-maritime.chambre-agriculture.fr/environnement/maec/>

Vous pouvez nous joindre :

Marais charentais, Plaine de Néré à Bresdon et Marais salants :
Martine Géron – Service Territoires - 06 33 67 51 36

Marais poitevin :

Léonore Goffé – Service Territoires - 06 32 89 86 29

Sébastien Mériaux – Service Territoires - 06 72 06 65 42

"Au pré de la ferme"



Coup de projecteur sur "AU PRÉ DE LA FERME", la semaine AGRILocal en Charente-Maritime

Du 1^{er} au 5 février 2021, le Département et la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime ont proposé aux établissements de cuisiner un repas 100 % local ou un mets local chaque jour durant la semaine, en passant par la plateforme Agrilocal17.fr.

En Charente-Maritime, 3 collèges et 4 communes, ainsi que 19 fournisseurs ont participé à cette opération.

Une occasion de mettre en avant l'investissement des équipes de restauration

Comme le chef de restauration du collège de Cozes, Joël Antunes, avec son menu composé de carottes râpées de Saint-Savinien, d'un sauté de veau marengo avec de la viande de Saint-Just-Luzac accompagné de pommes de terre de Tesson et en dessert, des yaourts fermiers de Saint-Georges-des-Coteaux et des pommes de Saint-Romain-de-Benet.

Et de faire découvrir aux convives les produits des agriculteurs charentais-maritime

Le Département et la Chambre d'agriculture encouragent la rencontre entre acheteurs et agriculteurs locaux, pour des partenariats durables.

Cet évènement a permis d'initier de nouvelles relations commerciales sur le territoire, pour une gamme de produits diversifiés.

Des échanges entre cuisiniers et producteurs ont aussi permis d'ajuster des pratiques de livraison, des menus, des recettes, etc. Une politique de changement vertueuse, où cuisiniers et producteurs font un pas vers l'autre pour avancer ensemble.

C'est ainsi que M. Emmanuel Marien, chef de restauration de la cuisine centrale de Surgères, a pris plaisir à découvrir les pâtes fraîches de la SCEA La Moinerie, à Dompierre-sur-Mer.

Et ce toute l'année...

Au-delà de cette opération, les établissements proposent à leurs convives, grâce à la plateforme d'achat en ligne Agrilocal17.fr, une alimentation de qualité et de proximité toute l'année.



“ Agrilocal17.fr

- 111 fournisseurs dont 95 agriculteurs
- 587 produits renseignés
- 59 acheteurs

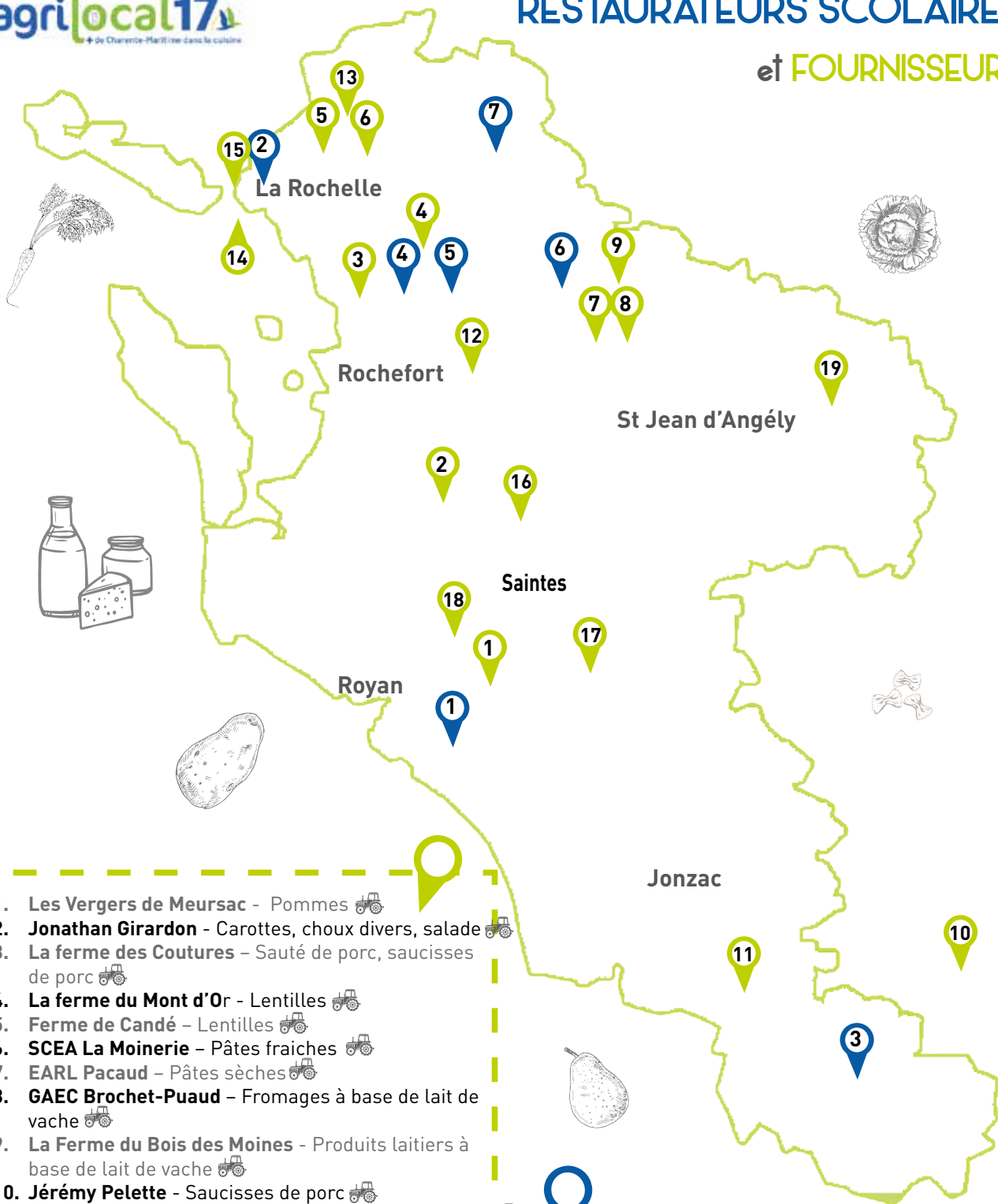
en février 2021 ”



Pour plus d'informations sur la plateforme Agrilocal17.fr et pour vous inscrire

Si vous êtes agriculteur, contactez **Marianne Combes** - **-Service Territoires -** à la Chambre d'agriculture au **06 60 84 38 72** - marianne.combes@charente-maritime.chambagri.fr

Si vous êtes acheteur, contactez **Florence Brosselin** au Département de la Charente-Maritime au **05 46 31 72 95** - florence.brosselin@charente-maritime.fr



1. **Les Vergers de Meursac** - Pommes 🚜
2. **Jonathan Girardon** - Carottes, choux divers, salade 🚜
3. **La ferme des Coutures** - Sauté de porc, saucisses de porc 🚜
4. **La ferme du Mont d'Or** - Lentilles 🚜
5. **Ferme de Candé** - Lentilles 🚜
6. **SCEA La Moinerie** - Pâtes fraîches 🚜
7. **EARL Pacaud** - Pâtes sèches 🚜
8. **GAEC Brochet-Puud** - Fromages à base de lait de vache 🚜
9. **La Ferme du Bois des Moines** - Produits laitiers à base de lait de vache 🚜
10. **Jérémy Pelette** - Saucisses de porc 🚜
11. **Valérie et Olivier David** - Pommes de terre, endives 🚜
12. **EARL Les Côteaux de Loiré** - Produits laitiers à base de lait de vache 🚜
13. **Les Enfourneaux** - Betteraves 🚜
14. **EARL Au fil du grain** - Céleri 🚜
15. **Filière pêche La Rochelle** - Cabillaud
16. **Pâtisserie Beurley** - Galette de Beurley
17. **EARL La Malvaud** - Pommes de terre 🚜
18. **Vergers de Griffarin** - Pommes 🚜
19. **Nérévia** - Sauté de Veau

Les produits cités sont ceux utilisés lors de cette semaine et ne représentent qu'une partie de la production de chaque fournisseur.

- 1 - Le collège Les vieilles vignes- Cozes
- 2 - Le collège Beauregard- La Rochelle
- 3 - Le collège de la Tour - Montguyon
- 4 - La cantine de Ballon et Ciré d'Aunis
- 5 - La cantine d'Ardillières
- 6 - La cuisine centrale de Surgères
- 7 - La cuisine centrale de Sainte-Soulle

L'accompagnement de la Chambre d'agriculture porte spécifiquement sur l'inscription et le suivi des agriculteurs sur la plateforme Agrilocal17.fr.

Désherbage mécanique du cavaillon et engrais verts : des pratiques responsables

Une 40^{aine} de viticulteurs s'est réunie vendredi 11 décembre au lycée Georges Desclaude afin de faire le point sur deux pratiques responsables : la mise en place de couverts végétaux et l'entretien mécanique du cavaillon. Cette journée, inscrite dans le cadre du plan Ecophyto et du programme régional Re-Sources, a permis de faire le point sur : le réseau DEPHY, les différents leviers à la disposition des viticulteurs pour réduire l'usage des produits phytosanitaires, le niveau de la qualité des eaux (entrée Alimentation en Eau Potable), Les aspects techniques des deux pratiques : couverts et entretien mécanique. Résumés des interventions successives

Le réseau DEPHY

Laetitia Caillaud, ingénieure réseau DEPHY Ecophyto et conseillère en viticulture de la CA17/79 a présenté le réseau fermes et les différents leviers mis en œuvre pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment utilisés sur l'exploitation du lycée Desclaude à Saintes.

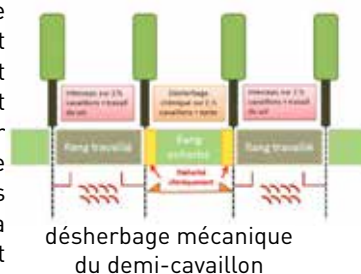


Le réseau Fermes Ecophyto, ce sont 10 exploitations volontaires et engagées dans la réduction des intrants avec un projet commun de réduction globale de 29 % d'ici 2020 avec 28 % de réduction des fongicides/insecticides et 49 % des herbicides. En 2016, le groupe affiche une baisse de 26 %, 45 % en 2017, 30 % en 2018, 37 % en 2019 et 31 % en 2020 soit une baisse moyenne de 34 % sur 2016/2020.

Les différents leviers à la disposition des viticulteurs pour réduire l'usage des produits phytosanitaires.

Les outils d'aide à la décision sont le 1^{er} levier : observations (témoin non traité, piégeage, comptages, déclenchement selon des seuils d'intervention), informations et échanges dans des groupes de viticulteurs animés par la Chambre d'agriculture dans plusieurs zones du département, bulletins d'informations (BSV) et de préconisations (Vitiflash), modélisation. Le second levier, tout aussi important voire primordial est la **pulvérisation**

et notamment la qualité de pulvérisation. Il est important de régler correctement un pulvérisateur, qu'il soit confiné ou non et de vérifier régulièrement la qualité de pulvérisation avec les papiers hydrosensibles mais aussi à l'aide de planche en PVC et d'un colorant pour vérifier



la répartition de la bouillie, la taille des gouttes, la dérive. **Adapter les doses** est souvent pratiqué en début de saison avec la fermeture des tronçons, ou encore en ne traitant que la surface réelle de plantation mais on peut encore aller plus loin en adaptant la dose à la pression, au volume foliaire et au stade phénologique de la vigne (module Optidose®). Les produits de biocontrôle sont une méthode alternative aux produits phytosanitaires de synthèse et sont en phase de développement.

Pour raisonner l'utilisation des herbicides, le désherbage chimique est réduit au strict cavaillon. Là encore, le matériel utilisé peut faciliter la diminution de la largeur dés herbée avec une rampe de dés herbage, l'utilisation de buses anti dérive, ou encore ne dés herber chimiquement que la moitié du cavaillon, l'autre étant dés herbé mécaniquement lors du travail de l'allée cultivée. Maîtriser l'enherbement c'est aussi gérer l'enherbement naturel ou semé et mettre en place un enherbement temporaire appelé couverts végétaux ou engrais verts.

Rappel de l'enjeu Qualité de l'eau

Adeline Massonneau, animatrice Re-sources EPTB a rappelé les enjeux sur les captages de Coulonge et Saint-Hippolyte. Ces derniers prélèvent directement dans le fleuve Charente et sont intégrateurs de la qualité de ses eaux. Stratégiques pour l'alimentation en eau potable du département de la Charente-Maritime, ils répondent à 40 % des besoins en eau potable du Département soit 300 000 à 600 000 habitants desservis tous les ans. **De par le caractère stratégique et des constats sur la qualité de l'eau**, ces deux captages font l'objet d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur leur

bassin d'alimentation. Un programme Re-Resources est mis en place depuis 2015 sur le territoire. Il est co-porté par l'EPTB Charente, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et Eau 17. **L'enjeu est double** sur le territoire, les actions ont pour objectif de réduire la présence des nitrates (taux de nitrate moyen à 25 mg/L à maintenir en raison de l'enjeu "dilution" de ces deux captages) et des pesticides (de nombreux molécules problématiques notamment des herbicides utilisés en grandes cultures) dans les eaux du fleuve.

Maidier Barreix, animatrice Re-Resources EAU 17 sur le bassin



versant de l'Arnoult précise également le contexte spécifique de ce territoire. Ce bassin versant est principalement un secteur céréalier, comptant 410 exploitations cohabitant avec 3 captages "grenelles", stratégiques pour

l'alimentation en eau potable du Département. Ces derniers sont confrontés à une dégradation de la qualité de l'eau par les nitrates et les pesticides.

Depuis une dizaine d'années, **des actions volontaires de préservation et de reconquête** de la qualité de l'eau sont proposées dans le cadre du programme régional Re-Resources porté par Eau 17.

L'action CIPAN EAU permettant de faire bénéficier de 5 ha de semences d'interculture aux agriculteurs volontaires du bassin est une action ayant largement contribué à déployer la pratique de la **couverture des sols en période de risque** de lessivage depuis 2016 sur le territoire.

Le programme 2016/2020 est actuellement en cours d'évaluation. Un troisième contrat débutera en 2022, sur les territoires Arnoult-Lucérat.

Les couverts vis-à-vis de la qualité de l'eau

Jérôme Fauriot, conseiller agro-environnement et eau et responsable des actions Bassin-versant nous expose cette approche volontaire.

Un des leviers agronomiques importants dans le cadre des actions bassins versants pour la reconquête de la qualité de l'eau est la couverture des sols. Bien connu dans les systèmes céréaliers avec les couverts type CIPAN (en lien avec la Directive-Nitrates), le secteur viticole s'approprie de manière volontaire cette thématique au travers des couverts intéragants.

Une multitude d'atouts complémentaires

En effet, les couverts ou engrais verts en viticulture sont intéressants à plus d'un titre :

- Piégeage/restitution d'azote minéral du sol
- Fourniture de matière organique au sol
- Couverture du sol
- Amélioration de la structure et texture du sol
- Habitats pour la faune

Précisons que les couverts viticoles sont également très bénéfiques pour limiter les transferts de molécules tant verticaux qu'horizontaux. La présence de végétation en surface limite les effets de ruissellement et l'amélioration du taux de MO (matière organique) entraîne une meilleure capacité de rétention via une augmentation de la réserve utile et donc un risque moindre de lessivage vers les nappes. Outre l'enjeu premier actuel de l'amélioration de la vie du sol viticole

et de l'effet raisonnement de la fertilisation, la pratique des couverts en vignes apportent un bénéfice non négligeable vis-à-vis de **la limitation des pollutions par les phytosanitaires** sur des territoires stratégiques vis-à-vis de l'eau potable.

Une mobilité des molécules variable

Chaque molécule chimique présente des caractéristiques physico-chimiques propres qui traduisent un certain degré de mobilité dans le milieu selon :

- sa capacité à se fixer sur les particules de sol
- sa capacité à se fixer à l'eau
- sa demi-vie (durée nécessaire à l'environnement pour dégrader 50 % du résidu présent)

En combinant ces éléments pour chaque molécule présente dans le produit commercial, nous estimons un **risque de lessivage ou transfert** de la molécule et ainsi un risque de dangerosité vis-à-vis de la qualité de l'eau. Ces éléments peuvent également être un paramètre de réflexion lors de la définition de son programme de traitement.

Les couverts végétaux, du semis à la destruction

Laetitia Caillaud

Qu'est-ce qu'un engrais vert ? Ce sont des plantes semées dans l'inter rang cultivé et détruites en moins d'un an. Ces enherbements temporaires ont des intérêts multiples. En effet, au-delà de la fertilisation qu'ils apportent, ils limitent le lessivage et permettent la restitution d'éléments fertilisants NPK, tout en jouant sur la structuration et la stabilité des sols. Ils offrent aussi l'avantage de favoriser le stockage de matière organique, et améliorent la vie biologique des sols, sans oublier leur contribution à limiter le développement des adventices et offrir le gîte et le couvert à différentes espèces animales.



système racinaire fasciculé

De quelles plantes s'agit-il ?

Avoine, féverole, moutarde, mais aussi colza, seigle ou lentille, les variétés semées en enherbement temporaire sont multiples. Pour choisir celles adaptées à votre vigne, il est important de faire le point sur leurs caractéristiques.

- Les graminées (avoine, blé, orge, triticale...). Ces variétés fournissent une biomasse importante et permettent une bonne structuration du sol en surface par le système racinaire



Semoir Delimbe T15 sur cultivateur

fasciculé. Elles limitent le lessivage des éléments fertilisants.

- Les légumineuses (vesce, féverole, pois...) captent l'azote atmosphérique par la présence des nodosités sur leur système racinaire et enrichissent le sol en azote, et de ce fait, les moûts en azote assimilable.

- Les crucifères (radis, moutarde...) mobilisent le soufre présent dans les sols et le mettent à disposition en surface, créant un léger effet acidifiant. Ces variétés sont donc à ajouter aux mélanges graminées / légumineuses sur les sols basiques (calcaires), afin d'améliorer l'assimilation des éléments nutritifs par la vigne. Elles permettent aussi la structuration des sols en profondeur par leur système racinaire pivotant.

Le semis peut s'effectuer à 2 périodes :

De la mi-août à mi-septembre – Profitez du dernier passage du cultivateur pour réaliser le semis et assurer la présence d'une couverture hivernale mais aussi pour obtenir une biomasse suffisante et pouvoir détruire le couvert avant que la vigne ne débouffe et diminuer la crainte en situation de risque de gel. Celui-ci peut améliorer la portance de la machine à vendanger en conditions difficiles mais il y a aussi un risque de destruction partielle du couvert.

Après les vendanges – Le passage est spécifique, propice en vendanges précoces. Plus le semis sera tardif, moins la biomasse produite en hiver sera importante.

La préparation du sol doit être fine. Le semis s'effectuera à une profondeur de 2 à 4 cm. Il s'agit d'un compromis car les grosses graines se sèment à 4/5 cm et les petites graines, en surface. Il ne faut pas hésiter à surdoser et surtout rouler le semis pour assurer un bon contact sol/graine et ainsi favoriser la germination.

La destruction des engrais verts doit être réalisée 1 à 2 mois avant la floraison de la vigne, soit de fin mars à mi mai.

Du débourrement à la floraison, l'azote nécessaire à la vigne est fourni par les réserves dans le sol. C'est à partir de la floraison que la vigne a ce besoin d'azote, que les couverts peuvent lui apporter. Il faut aussi maîtriser la hauteur des couverts pour éviter le risque de gel, la gêne pour les traitements, l'hygrométrie excessive.



Au plus tard, la destruction sera effective à la floraison des plantes, car passé ce stade, il n'y a pas d'extraction supplémentaire et on a un risque de montée à graines et de re-semis.

La destruction peut être réalisée de 3 manières :

- Broyage - dégradation et libération des éléments minéraux assez rapide,
- Broyage puis incorporation superficielle une dizaine de jours après - jamais en profondeur pour éviter le risque de fermentation anaérobie - dégradation et libération des éléments minéraux rapide.

- Roulage (rouleaux hacheurs) - Formation d'un mulch (nécessite une biomasse importante), maintien de l'humidité, dégradation et libération des éléments minéraux plus lente.

Le désherbage mécanique : les différents types d'outils

Fabien Tessier, conseiller machinisme

La condition de réussite du désherbage mécanique du cavaillon ne réside pas seulement dans l'acquisition d'un outil. Certains aspects doivent dans un premier temps être appréhendés. La connaissance de la nature du sol est un incontournable. Par exemple, sur des sols caillouteux il est préférable d'éviter l'utilisation de disques émotteurs afin de prévenir les risques de blocage. Les conditions d'intervention comme la météo, l'état du sol ou même le niveau de couverture des adventices déterminent les fenêtres d'action. Il est également de rigueur de maintenir en état de fonctionnement son matériel. Pour cela, le contrôle régulier et l'identification des pièces d'usure afin de constituer un stock éventuel restent une des clés de réussite de cette technique de désherbage.

Parfois, seulement deux ou trois jours permettent les conditions au passage de l'outil. Il est donc de rigueur d'être disponible avec le matériel en état. L'utilisation de ce type d'outil requiert également de faire un état des lieux de son vignoble. Il est donc important de vérifier les piquets de bouts et les fils d'amarres, de recenser les pieds couchés ou même d'enlever les fils de palissage au sol. À la plantation, il est bon de veiller au bon positionnement des piquets et au bon tuteurage.

En ce qui concerne le matériel, il faut retenir que la réussite d'un bon désherbage ne réside pas dans l'utilisation d'un seul outil.

Voici la liste des grandes familles d'outils avec leurs spécificités :

- **Les décaillonneuses** sont des outils qui de par leur conception permettent le déplacement de terre par retournement. Les adventices sont donc enfouies par le volume de terre. Cette technique permet également de préparer le sol. Elle sert de base pour retravailler le sol ultérieurement. La décaillonneuse s'utilise pour reprendre un buttage en sortie d'hiver, particulièrement en cas de forte végétation. Il faut apporter une attention sur la formation de buttes de terre dans l'inter-rang. Plusieurs technologies existent sur le marché avec des socs ou des lames sarcleuses. Le passage d'une décaillonneuse s'envisage sur une vigne dont les pieds sont droits. Quelques réglages doivent être maîtrisés, comme l'horizontalité afin de ne pas avoir un outil qui ne rentre pas dans le sol (talonnage) ou à l'inverse avec des risques d'accrochages. Il est également important de maîtriser le bon croisement de l'outil et ainsi limiter les amplitudes de mouvements. Cet outil s'utilise sur un sol suffisamment ressuyé, le sol ne doit pas coller au versoir. Il est à noter que la vitesse d'avancement reste limitée avec une allure comprise entre 2 et 4 km/h.

- **Les outils rotatifs** comprennent un grand nombre d'accessoires et de technologies. Leur fonction principale est de déraciner les adventices ; leur efficacité est alors limitée en cas de végétation trop développée, avec des risques de bourrage. Certains appareils sont animés par l'avancement du tracteur, cependant une majorité nécessite un besoin en hydraulique pour leur animation. Cette condition demande de posséder un tracteur ayant un bon débit hydraulique pour l'animation, l'effacement ou même le recentrage de l'outil dans le rang. Le recours à une centrale hydraulique est une solution à ne pas négliger afin d'éviter les phénomènes de laminage. L'utilisation de ce type d'outil a pour avantage de ne pas faire de « semelle de labour », d'avoir une bonne capacité de pénétration dans le sol (sous réserve d'une puissance

hydraulique suffisante) et également d'ameublir le sol afin de faciliter le passage d'une autre technique. Cependant son utilisation est à proscrire s'il y a trop de cailloux et si l'on constate suivant les sols une usure prématurée des pièces. Il existe plusieurs conceptions d'outil comme les brosses qui peuvent entretenir l'enherbement sans trop travailler le sol (idéal à partir de juillet).

- **Les outils à lames** s'utilisent sur sol meuble pour un entretien régulier. Le principe étant de couper les racines des adventices en place sans modifier le relief du sol. Il s'agit d'un travail superficiel à plat. La profondeur ne doit pas excéder 5 cm. Il faut retenir comme aspect positif que l'utilisation de ce genre d'outil ne bouleverse pas l'inter-rang et que la vitesse reste acceptable avec une fourchette variant de 4 à 7km/h à condition que les lames soient munies d'un système d'effacement des souches de manière à éviter les risques de blessures. Plusieurs accessoires peuvent s'ajouter sur la lame comme des "râteaux" placés sur la longueur qui ont pour objectif de fragmenter la terre afin d'éviter les phénomènes de repiquage. Le cure-cep quant à lui permet de venir casser la croûte non travaillée autour du pied dans le but d'accentuer la bonne finition du passage. Cet accessoire se place en bout de lame sur un pivot.

- **Les disques** sont des outils animés par l'avancement du tracteur. Plusieurs fonctions et plusieurs technologies leurs sont attribuées. Pour les disques bombés, en position chaussage, la terre recouvre les adventices aux pieds des souches en faisant une bande de terre meuble facile à reprendre. En position binage, la terre et les mauvaises herbes sont pulvérisées. Il est à noter que les disques ont tendances à s'user sur les sols siliceux. Les disques émotteurs permettent de par leur réglage en inclinaison de gérer le déplacement de terre. Les doigts Kress ont pour objectifs de nettoyer le plus près du pied sans le blesser grâce à ses doigts souples. Plusieurs types de caoutchouc sont disponibles sur le marché en fonction du type de sol (dur ou souple). Cependant leur efficacité exige d'évoluer sur un sol suffisamment travaillé. La majorité du temps, les doigts Kress sont associés avec le passage d'un autre outil et de la même manière que le cure-cep sur les outils à lames, ils viennent finir le travail au plus près du pied. Les vitesses de travail se situent aux alentours de 5 à 9 km/h, ce qui permet de maintenir un débit de chantier acceptable. Ce type d'outil exige de travailler sur un sol suffisamment ressuyé.

- **Les outils de tonte** sont une alternative au zéro herbicide en maintenant l'enherbement sous le rang. Il n'y a donc pas de travail du sol, ce qui limite le phénomène d'érosion. Plusieurs technologies existent : à lames, à fléaux ou même à fil à l'image d'une débroussailleuse type roto fil. L'avantage principal de cette technique de désherbage est de pouvoir intervenir sur une végétation avancée, ce qui permet de laisser une certaine souplesse d'intervention. Il s'agit d'un outil animé, ce qui incombe d'avoir un débit hydraulique d'environ 20 à 30 l/min. Il est à retenir que l'utilisation de ce type d'outil en condition sèche provoque la formation de poussières. Il faudra par conséquent être vigilant sur l'état de la filtration du tracteur.

En complément de la liste de ces grandes familles d'outils, quelques accessoires peuvent améliorer leur passage.

- Les roues de terrage permettent de maîtriser la profondeur de travail. Il existe différents type de réglages.
- Le disque de centrage placé au milieu du porte-outil a pour fonction de stabiliser l'ensemble de l'outil et ainsi d'éviter le déplacement latéral.
- Les disques ou les coutres ouvreurs placés devant l'outil

ont pour mission de permettre une meilleure pénétration de l'outil. Ils s'utilisent principalement avec les lames qui ont un pouvoir de pénétration limité.

- Les chasse-pierres ont pour objectif d'empêcher le déplacement de pierres dans l'inter-rang. Placés derrière l'outil, ils évitent également de ramener la terre travaillée dans l'inter-rang.

En conclusion, l'important est de retenir qu'il n'y a pas "d'outil magique". C'est l'association de plusieurs technologies qui permettra de garantir au mieux un bon résultat de désherbage tout au long de la saison et des années. Chaque outil a son rôle dans le cycle de l'entretien. Il est également essentiel d'éviter de travailler le cavaillon trop en profondeur, car il y a des risques de dégâts et l'outil aura alors des difficultés à s'effacer à cause du volume de terre trop important. Il en est de même pour un travail trop large. Ainsi pour une meilleure réactivité de l'outil il est bon de travailler avec l'extrémité de celui-ci. Cependant, il faudra veiller à se tenir au centre de l'inter-rang au risque de travailler plus d'un côté que de l'autre. Enfin, lors de l'achat d'un matériel, il est important de privilégier le SAV de proximité (meilleure réactivité et bon confort de travail en cas d'anomalies).

Le changement des pratiques du lycée

Christian Himonnet, directeur d'exploitation

En 2005, le vignoble était tout planté en 3m20 * 1 m avec un enherbement de toutes les allées, un palissage en bois et 2 fils porteurs. Avec de nombreux pieds manquants, la production moyenne affichait 6 hl d'alcool pur/ha. De 2006 à aujourd'hui, des arrachages et des replantations annuelles ont permis de rajeunir le vignoble en 2.50m * 1.20m. Les piquets fer ont remplacé les piquets bois et une allée enherbée sur 2 a été détruite. 80 % du vignoble est renouvelé et l'exploitation compte aujourd'hui 15 ha avec une production moyenne de 14 hl d'alcool pur /ha en 2020.

Des bandes d'essais de couverts végétaux ont été réalisées en 2017, aujourd'hui c'est la totalité du vignoble qui est semée 1 rang sur 2.

Mi-août, le lit de semence est préparé dans l'allée cultivée avec un outil à dents souples (vibroculteur) qui présente l'avantage d'être rapide et peu énergivore (2 RM 70CV). Le



sol de l'exploitation est limono-argileux avec une présence importante de silex (galets roulés) qui ne supporte pas les outils animés (casse), dégrade les pneumatiques, use les dents, les disques. La présence de limons provoque de la battance et ces sols se durcissent avec la sécheresse occasionnant une difficulté pour les travailler.

Le semoir utilisé est un semoir Nodet, à disques, récupéré. Il a été adapté en largeur moyennant un coût de 1 200 €. Après réglage du semoir, on compte 36 min / ha pour pratiquer le semis soit un coût de 19,20 €/ha, amortissement du matériel et main d'œuvre comprise.

Avoine / féverole : le couple gagnant. Depuis 2 ans, la restitution potentielle des couverts apporte 40 unités d'azote,

15 de phosphore et 90 de potasse, pour un coût de 9 €/ha.

Depuis 2020, la fertilisation chimique classique est adaptée et de 45 unités d'azote apportées à l'hectare, les apports ne sont plus que de 30 unités. Dès 2021, l'exploitation va aller encore plus loin. Avec la réforme de l'AOC Beurre de Charentes Poitou, l'exploitation ne pourra plus utiliser du soja OGM en provenance de l'Amérique pour alimenter son troupeau laitier. Une partie des surfaces des grandes cultures (10 ha) a été ensemencé en féverole pour remplacer le soja. En conservant



une partie de la récolte de féverole, l'exploitation pourra accroître son autonomie pour les semences. Toujours dans le même but, une parcelle d'avoine a été implantée.

La destruction est réalisée avec le broyeur à herbe pour une durée moyenne de 1,25 h / ha et un coût global de 52,60 €/ha.

Ainsi, au total, la mise en œuvre des couverts végétaux coûte 80,80 €/ha à l'exploitation. On note en parallèle un gain de 40 € sur la fertilisation classique avec tous les avantages qu'apportent les couverts végétaux.

Entretien mécanique du cavaillon – étape par étape.

Après l'arrêt du désherbage chimique d'une allée sur 2 en début de saison et l'arrêt des herbicides résiduels, 2 désherbages chimiques du cavaillon permettent l'entretien du cavaillon depuis 2 ans, pour un IFT de 0,47. En 2020, sur 80 ares, 0 herbicides ont été appliqués. 6 passages de lames Orizzonti ont été nécessaires pour cette 1^{ère} année pour assurer l'entretien, à 1,5 h / passage.

Si le désherbage chimique met 1,2 h/ha et coûte 51,30 €/ha, celui du désherbage mécanique prend 9h/ha et revient à 382 €/ha.

Christian Himonnet pense à compléter son équipement avec des disques émotteurs, des doigts Kress et se pose aussi des questions sur l'enherbement du cavaillon (travail en cours dans le cadre du réseau DEPHY).

Présentation de l'Orizzonti - Fabien Tessier

L'inter-cep Orizzonti Fast 310 est un outil de désherbage mécanique du cavaillon équipé de lames. Le châssis peut être fixé à l'arrière comme à l'avant du tracteur, pour des inter-rangs

variant de 1,80 m à 3 m. L'outil fonctionne sur l'hydraulique du tracteur et ne demande qu'un distributeur simple effet et un retour libre. Les besoins en hydraulique sont de 20 l/min et 180 bars. Sur ce modèle, les roues de terrage permettant de maîtriser la profondeur de travail ne sont pas indépendantes, mais réglables hydrauliquement grâce à la commande en cabine. Les fonctions déport, correction de dévers et mise en marche de l'effacement se manœuvrent depuis un joystick. Un refroidisseur en option permet de limiter la chauffe de l'huile. Les palpeurs sont réglables mécaniquement et peuvent être ajustés afin de déclencher l'effacement plus ou moins tôt. Les lames sont équipées de cure-cep et peuvent recevoir en option les griffes permettant la fragmentation de la terre. Des sorties hydrauliques sont prévues pour la mise en marche d'outils animés.

Découverte de différentes plantes de service

Laetitia Caillaud

La méthode MERCI (Méthode d'Estimation des Restitutions potentielles de NPK par les Cultures Intermédiaires) a été présentée afin que les viticulteurs se l'approprient et évaluent les apports nutritifs des plantes semées.

C'est une méthode de terrain facile d'utilisation et rapidement opérationnelle. Il suffit de renseigner quelques données sur la plateforme internet utilisable sur smartphone <https://methode-merci.fr>

la date de mesure de la biomasse, l'espèce, sa date de semis et sa biomasse verte en g/m². On peut ajouter toutes les espèces d'un mélange. Et au final, on obtient : la matière sèche totale, l'azote piégé, la restitution du couvert en NPK, la dynamique de minéralisation, le rapport C/N...

Qu'est-ce que le rapport C/N ?

Il est l'image de la décomposition de la matière organique en azote facilement utilisable.

Plus le rapport est élevé (>20), plus la décomposition de la matière organique en azote facilement utilisable est lente ; l'azote est libéré progressivement.

Plus le rapport C/N est faible (<10), plus la décomposition de la matière organique en azote facilement utilisable est rapide. L'azote est libéré rapidement, la production d'humus est faible.

Retrouvez tous les résultats sur le site de la chambre d'agriculture et rejoignez-nous sur notre chaîne YouTube CA17TV pour visualiser un film et en savoir plus sur les engrais verts.

<https://www.youtube.com/watch?v=jpaM0FbuzH4>

Contacts :

Laetitia Caillaud - Service Productions - 06 07 53 84 51
Jérôme Fauriot - Service Eau et Environnement - 06 48 37 83 96
Fabien Tessier - Service Productions - 06 89 10 19 45



En bref...

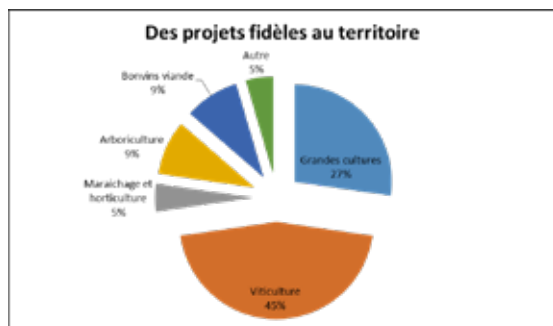


Tansmission - Installation

Le PAI 17 et la Chambre d'agriculture se penchent sur le renouvellement des générations d'agriculteurs en Haute Saintonge.

Promouvoir la transmission des exploitations pour favoriser l'installation, c'est l'ambition du partenariat établi entre la Chambre d'agriculture, le PAI 17 et la communauté de communes de Haute Saintonge. Lors du Conseil d'administration du PAI du 1^{er} février 2021, Jérôme Mazoin a présenté les premiers résultats du travail d'enquête.

En interrogeant de futurs cédants, des jeunes installés sur le territoire et des porteurs de projet, Jérôme Mazoin a pu dresser une analyse des facteurs qui facilitent ou qui freinent le renouvellement des générations sur ce territoire.



"La Haute Saintonge est un territoire attractif, cependant 41 % des futurs cédants enquêtés n'ont pas de successeur. Sur ce secteur viticole, du fait des enjeux financiers et patrimoniaux, la succession familiale domine. La majorité des jeunes installés ces 10 dernières années n'ont pas demandé les aides. Pour eux, les freins à l'installation sont l'accès au foncier et les lourdeurs administratives. Par contre, plus des 2/3 des porteurs de projet en cours d'installation ont l'intention de demander les aides. Ils seront majoritairement viticulteurs et céréaliculteurs...".

Une restitution détaillée de l'étude est prévue le 9 avril 2021 lors de l'assemblée Générale du PAI.

La CARO propose ses services aux employeurs et salariés du territoire

La Communauté d'agglomération de Rochefort Océan propose une plateforme partenariale pour accompagner et répondre aux questions des employeurs et salariés sur l'emploi, les licenciements économiques, l'orientation, la reconversion, la formation, le droit du travail, les ressources humaines..., d'autant plus dans cette période incertaine.



Employeurs, salariés... : un service pour répondre à vos questions

Chefs d'entreprises, salariés, travailleurs indépendants, intérimaires... vous rencontrez des difficultés ou des inquiétudes liées à l'arrêt d'une production, à une fermeture brutale de votre entreprise, une perte d'emploi, à la fragilisation d'un poste de travail... ?

Cette plateforme partenariale est à votre écoute du lundi au vendredi de 14 à 17 heures. Des professionnels répondent à toute question sur l'emploi, les licenciements économiques, l'orientation, la reconversion, la formation, le droit du travail, les ressources humaines...

Votre question sera prise en compte et transmise au service spécialisé concerné, qui s'engage à vous rappeler pour vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

La CARO vous accompagne

et se met à votre disposition : le service Info Covid Emploi-RH répond à vos questions.

Posez votre question en appelant le : 05 46 82 17 80

Contact :
Jérôme MAZOIN - Service entreprise - 06 36 41 82 39

Nos formations

avril - juillet 2021



programme complet sur www.charente-maritime.chambre-agriculture.fr

FORMATION	Durée et lieu	Animateur
Renouvelez votre certificat Décideur Non Soumis à l'Agrément DNSA (Ressortissants VIVEA)	2 sessions d'un jour 22 avril à St Jean d'Y 20 mai à Jonzac	Inscriptions Nathalie PROFFIT 05 46 50 45 00
TELEPAC Apprenez à utiliser TELEPAC et réalisez votre télé-déclaration.	4 sessions d'1 jour 20 avril à St Jean d'Y 21 avril à Jonzac 22 avril et 5 mai à Saintes	Inscriptions Rachel PONS 05 46 50 45 00
Dressez votre chien de troupeau Comment devenir autonome dans le déplacement de ses animaux avec son chien de troupeau ?	4 jours 22 avril, 15 juin, 3 septembre et 21 octobre à Vasles (79)	Julie CADU 06 77 38 49 90
CEC Vers l'excellence environnementale en filière Cognac Déterminez le niveau de conformité de l'exploitation par rapport aux exigences de la certification filière. Identifiez vos propres solutions pour répondre aux indicateurs.	1 jour 7 mai à Saintes	Inscriptions Sophie MIMAUULT 05 46 50 45 00
Transformez à la ferme : hygiène alimentaire et HACCP Appliquez les bonnes pratiques d'hygiène pour maîtriser la sécurité des produits transformés. Rédigez votre plan de maîtrise sanitaire. Elaborez vos fiches d'enregistrement de fabrication.	2 jours 11 et 20 mai aux Ruralies (79)	Céline SOURISSEAU 06 85 10 51 64
Reconnaitre le plus tôt possible les adventices estivales dans ses parcelles pour les gérer au mieux Connaître les caractéristiques des principales adventices de vos rotations de cultures d'été. Déterminer la flore présente au sein des parcelles. Découvrir et utiliser les outils digitaux au champ pour reconnaître la flore présente.	1 jour 21 mai à St Sauveur d'Aunis	Gwendal CHOLLET 06 77 04 51 04
Bio sécurité en élevage de volailles Mettre en place un plan de maîtrise sanitaire sur l'ensemble de votre élevage avicole	1 jour 28 mai à Parthenay (79)	Cécilia MONTHUS 06 74 68 70 63
Obtenez votre certificat Décideur Non Soumis à l'Agrément DNSA (Ressortissants VIVEA)	1 session de 2 jours début juin à St Jean d'Angély	Inscriptions Nathalie PROFFIT 05 46 50 45 00
Dressez vos bovins viande ou lait pour les préparer aux concours Manipulez et dressez vos animaux pour les préparer et les présenter aux concours. Intervenez en toute sécurité pour vous et votre animal.	2 sessions d'un jour 27 juillet 28 juillet Secteur Secondigny/ Bressuire (79)	Céline SOURISSEAU 06 85 10 51 64

POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, NOTRE SERVICE FORMATION :

La Rochelle : Rachel PONS, Saintes et Jonzac : Sophie MIMAUULT et St Jean d'Angély : Nathalie PROFFIT.

N° téléphone : 05 46 50 45 00

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE STAGE, CONTACTEZ DIRECTEMENT L'ANIMATEUR

NB : certaines dates peuvent être appelées à modification. Ces stages sont financés par VIVEA ou OCAPIAT, votre entreprise et votre Chambre d'agriculture.